



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

AVIS COMMUNAL
FOAC –14 avril 2023

PGA - TRAVAUX SUR LA ROUTE CANTONALE

dès le lundi 17 avril 2023, jusqu'à fin juillet, en fonction des conditions météorologiques, les travaux de remplacement de la conduite d'alimentation en eau auront lieu, ainsi que des travaux réalisés par le canton de Berne sur la route cantonale.

Le tronçon concerné est situé entre la Fromagerie Spielhofer en direction de Renan, jusqu'à l'intersection pour rejoindre la Rue des Brues.

Le trafic routier sera perturbé durant cette période. Les perturbations liées au chantier (ramassage des déchets et autre) seront signalées sur des panneaux d'information installés à chaque extrémité du chantier et seront mis à jour régulièrement dès 17h00.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre patience durant cette période, ainsi que de vous conformer à la signalisation mise en place.



Mise à ban des champs

La Municipalité rappelle à la population et aux visiteurs que les champs, qu'ils soient destinés à la culture ou à la pâture, sont totalement mis à ban **dès le 1^{er} avril** de chaque année.

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière. Les chiens et les autres animaux ne doivent pas davantage fouler des terres qui sont réservées aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail.

Tous ces actes constituent des infractions à la législation en vigueur et peuvent valoir à leurs auteurs des amendes conséquentes.

En précisant cette règle annuelle, nous vous rappelons que les crottes de vos chiens doivent impérativement être ramassées par vos soins et doivent ensuite être éliminées dans les poubelles spécialement destinées à ces déjections ou avec les ordures ménagères. Merci par avance à toutes et tous de respecter ces consignes importantes pour le bien-vivre ensemble et pour la santé des cultures et du bétail qui garantissent l'alimentation de la population.



Bonne balade et merci de respecter la campagne!

- Ramasser les crottes de chien**
L'herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.
- Tenir son chien en laisse**
Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.
- Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux**
Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes !
- Respecter les clôtures et refermer les barrières**
Pour empêcher les animaux de s'échapper et éviter qu'ils se trouvent sur la chaussée.
- Ne pas jeter ses déchets dans la nature**
Les débris dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes déchetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.
- Ne pas se parquer n'importe où**
Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager les cultures.
- Respecter le trafic agricole**
Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin!
- Ne pas fouler les prés et les champs**
Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.
- Ne pas cueillir les fruits et les légumes**
Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.

  D'ici, avec passion.

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Nous comptons sur la collaboration des propriétaires pour effectuer les travaux dans les meilleurs délais.



la directive complète est à disposition
à l'administration communale

Loto des personnes âgées

Le match au loto qui s'est déroulé le samedi 25 mars dernier a remporté un vif succès et les organisateurs tiennent à adresser leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette manifestation. Rappelons que le bénéfice récolté servira à financer la course en faveur des personnes âgées de Sonvilier, qui se déroulera le 24 août prochain.



Sonvilier, 14 avril 2023

Conseil communal